

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l' établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de		e permis		Date d'inspection		
Centre de soins et éducation Mickey & Minnie Inc. 201405					Le 24 août 2023		
Nom de l'établissement					Numéro de	téléphone	
Centre de Soins et Éducation Mickey & Minnie					(506) 473-1090		
Adresse							
14 avenue Noé Saint-André NB E3Y 0C5							
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis			Titre du poste				
Annik Thériault			Inspecteur/Inspectrice				
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives				limite pour	Date d'attestation de la conformité		
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;					pt. 2023		
Commentaires : Lors de ma visite, une employée n'a pas son cours de RCR celle-ci ne peut ouvrir ni fermer la garderie et ne doit pas être laisser seul avec un groupe d'enfant. La formation doit être faite le plus tôt possible. Remettre une preuve d'inscription.							
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : b) les éducateurs doivent avoir réussi le cours d'Introduction en éducation à la petite enfance ou être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance.		11(b)		29 jui	n 2024		
Commentaires : Présentement une éducatrices est en formation et une autre est inscrite dans la cohorte de juin 2024							
11.1(3) Les membres du personnel qui travaillent directement avec des enfants en bas âge ou des enfants d'âge préscolaire doivent suivre chaque année dix heures de formation qu'approuve le ministre et qui se rapporte au curriculum éducatif en usage dans l'établissement désigné.		11.1(3) 31 00		31 oc	t. 2023		
Commentaires : Certaines éducatrices n'ont pas complété le 10 heures de développement professionnel. Un plan devra être							
mis en place pour avoir complété le 10 heures avant le r 12(2) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce qu'une vérification du casier judiciaire ou une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, et la vérification auprès du ministère du Développement social soient effectuées à l'égard de chaque personne avant qu'elle ne devienne un membre du personnel.		12(2	2)	01 se	pt. 2023		
Commentaires : Vérification Casier judiciaire est échue pour 1 employée. Vérification DS est échue pour 1 employée.							
12(3) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce qu'une ve du casier judiciaire ou une vérification des antécédents en vue et travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, et la vérification des auprès du ministère du Développement social soient effectuées de chaque membre du personnel et de chaque personne associations tous les cing ans.	d'un fication à l'égard	12(3	3)	01 se	pt. 2023		

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité	
Commentaires : Vérification Casier judiciaire est échue pour 1 employée.				
13(2) L'exploitant d'un établissement agréé ne peut employer ou engager de toute autre manière comme membre du personnel une personne : a) soit déclarée coupable d'une infraction figurant à l'annexe B pour laquelle un pardon ou une suspension du casier n'a pas été accordé. Commentaires : Vérification Casier judiciaire est échue pour 1 employée.		01 sept. 2023		
13(2) L'exploitant d'un établissement agréé ne peut employer ou engager de toute autre manière comme membre du personnel une personne : b) soit ayant été identifiée par une vérification auprès du ministère du Développement social en vertu des alinéas 12(4)a) à d). Commentaires : Vérification DS est échue pour 1 employée.	13(2)(b)	01 sept. 2023		
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iii) la description de ses fonctions et de ses responsabilités. Commentaires : Une employée n'a pas de description des fonctions et re		01 sept. 2023		
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l' établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iv) une déclaration indiquant qu'il a lu et compris les obligations que lui imposent la Loi et le présent règlement. Commentaires : Une employée n'a pas de déclaration de signée.		01 sept. 2023		
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l' établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire. Commentaires : Lors de ma visite, une employée n'a pas son cours de R doit pas être laisser seul avec un groupe d'enfant. La for	CR celle-ci ne			
une preuve d'inscription. 25 L'exploitant d'un établissement agréé affiche dans un endroit bien en vue sur le lieu d'exploitation : b) les menus hebdomadaires. Commentaires : Même si le menu est envoyé aux parents par courriel, il c tout le monde puisse le voir.	25(b) doit être affiche	15 sept. 2023 é à l'entrée de la ga	rderie pour que	
33(2) L'équipement fixe de l'aire de jeu extérieure est entouré d'une surface protectrice et est installé selon les instructions du fabricant. Commentaires : Il est important de racler la surface de protection quotidie	33(2)	01 sept. 2023		

Commentaires généraux

La garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio.

Lors de ma visite, les enfants sont à l'extérieur . J'ai observé le diner et la sieste.

J'ai discuté avec l'exploitante qu'ils doivent tenir un dossier de développement professionnel pour chaque éducateur. Celle-ci devrait contenir le registre des heures de formation et des copies de preuves de participation aux activités de développement professionnel pour toutes les éducatrices concernées.

J'ai discuté avec l'exploitante que tous les dossiers des enfants doivent avoir 2 personnes contacts en cas d'urgence avec adresse complète et numéro de téléphone.

original signé par Annik Thériault	24 août 2023
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis	Date
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée	Date